

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 31 janvier 2023 à l'Hôtel de Ville de Gaspé, sous la présidence de Roch Audet, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Daniel Côté, maire de Gaspé (*présent en visioconférence*)
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Hugues Lafrance, Conseiller de Étang-du-Nord
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Mme Marjorie Peyric, coordonnatrice aux communications de la Régie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022 (adoption);
4. Suivi des finances et des opérations ;
 - 4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
 - 4.2. Politique de remboursement des frais (adoption);
5. Calendrier des réunions 2023 (adoption);
6. Autre information;
7. Date et lieu de la prochaine rencontre;
8. Période de questions;
9. Levée de l'assemblée (adoption).

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le vice-président, Roch Audet, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2023 – 01

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Guy Bernatchez et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 6 décembre 2022 » est présenté.

R2023 – 02

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 décembre, tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

4. **SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

4.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de novembre 2022 est remise aux administrateurs.

R-2023 – 03

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Noel Richard et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés, soit :

Le montant total au 30 novembre 2022 est de 552 021,02 \$.

4.2. Politique de remboursement des frais

Ce point est reporté à une prochaine rencontre.

5. **CALENDRIER DES RÉUNIONS 2023**

R-2023 – 04

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU CALENDRIER DE RÉUNIONS 2023

ATTENDU QUE les règlements de régie interne de la Régie prévoient que le conseil doit établir un calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le lieu, le jour et l'heure de chacune.

IL EST PROPOSÉ par Delisca Ritchie-Roussy et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances publiques du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour 2023 selon l'horaire régulier suivant :

Séance de travail et publique de 9 h 30 à 12 h

- Le 31 janvier à Gaspé;
- Le 17 avril à Sainte-Anne-des-Monts;
- Le 19 juin à Chandler;
- Le 20 septembre à Cap-aux-Meules;
- Le 5 décembre à New Richmond.

6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 17 avril 2023 à Sainte-Anne-des-Monts.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'étant présent, aucune période de question n'a eu lieu.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2023 – 05

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date